

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 9 janvier 2017, à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Pierre Gaudet.

Sont présents :

M. Sébastien Doire
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. François Therrien
Mme Renée Quévillon
M. Marc-André Gosselin

et Mme Caroline Denoncourt, directrice générale.

Après les vœux d'une bonne année, M. Pierre Gaudet constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la session.

2017-01-01

Adoption de l'ordre du jour

M. Benoît Lussier, appuyé par Mme Renée Quévillon propose l'adoption de l'ordre du jour tel quel. *Adopté.*

2017-01-02

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier, propose l'adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2016 tel que présenté. *Adopté.*

2016-01-03

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 5 décembre 2016

Modification demandée par M. Benoit Lussier : dans le point Rencontre des bénévoles inscrire la date du 26 janvier 2017 au lieu de 21 janvier 2016, et dans le point calendrier et nomination des élus changer l'année 2016 pour 2017.

Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Benoit Lussier, propose l'adoption du procès-verbal de la session du 5 décembre 2016 tel que présenté et modifié. *Adopté.*

2017-01-04

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du budget 2016 du 12 décembre 2016

M. François Therrien, appuyé par M. Jérôme Dionne, propose l'adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du budget 2017 le 12 décembre 2016 tel que présenté. *Adopté.*

Affaires découlant des derniers procès-verbaux

2017-01-05

Adoption des politiques de subventions et commandites annuelles et de dons funéraires

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la politique de subventions et commandites annuelles et la politique de dons funéraires telles que présentées par la directrice générale. *Adopté.*

- Un don de 50,00 \$ sera envoyé à la fondation des maladies du cœur en mémoire de M. Béliveau, un bénévole dévoué de notre municipalité.

2017-01-06

Adoption de la mission du Jonction

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Marc-André Gosselin que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la mission du Jonction telle que présentée par la directrice générale. *Adopté.*

2017-01-07

Adoption de la charte pour travaux compensatoires

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Jérôme Dionne que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte la charte pour travaux compensatoires telle que présentée par la directrice générale. *Adopté*

Ratification des comptes payés en décembre 2016

AD	Hydro-Québec	Electricité Bureau	585,24 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité Garage	137,67 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires	350,05 \$
AD	Telebec	Téléphone déc. 2016	134,39 \$
AD	Cogeco	Ajustement déc. +facture janvier	115,01 \$
5361	Loisirs d'Aston	Noël des enfants	400,00 \$
5353	Sc Poste	Timbres+ courrier recommandé	74,11 \$
5358	Excavation A.S. 2007 INC	Creusage fossé Rue Lemire	393,81 \$
5355	Infotech	Système informatique + comptes taxes	7 295,48 \$
5359	Buropro citation	Frais entretien + boîte papier	105,76 \$
5357	Energie et ressources naturelles	Droit mutation novembre et décembre	16,00 \$
5356	Lemtech	Lum. #37,18,5,10 43 et enseigne bureau	1282,32 \$
5354	Ville de Daveluyville	Facture barrage Castor Juillet	350,00 \$
AD	Visa Desjardins	Google app déc.	37,50 \$
5362	Dépanneur Aston	Certificat cadeau St-Onge / Beaudoin	25,00 \$
5349	Jacqueline Leblanc	Salaire du 12 au 23 déc. + 1 sem de vacances	1142,14 \$
5350	Jacqueline Leblanc	2 dernières semaines de vacances (29 déc.)	880,77 \$
5351	Caroline Denoncourt	Salaire du 12 au 23 décembre 2016	1017,20 \$
5352	Caroline Denoncourt	Salaire du 26 décembre au 7 janvier 2017	1017,20 \$
5360	Caroline Denoncourt	Frais de déplacement	27,52 \$
	Caroline Denoncourt	Renflouement petite caisse	78,53 \$
		Total :	14 501,07 \$

2017-01-08

Autorisation pour la ratification des comptes payés en décembre 2016

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Marc-André Gosselin, propose que les comptes payés durant le mois de décembre 2016, soient approuvés et ratifiés par le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale. *Adopté.*

Comptes du mois de décembre 2016 et janvier 2017

Caroline Denoncourt	Comité de bienfaisance	192,63 \$
Chauffage nord-sud	Réparation Dépanneur Aston	420,92 \$
Léa Houle	Chèque petite caisse Biblio	150,00 \$
Gouitière Côté	Gouitière dépanneur	258,69 \$
MRC Nicolet-Yamaska	Fact. inspection incendie + honoraires	104,40 \$
CN	Entretien décembre	310,50 \$
RIGIDBNY	Ordures janvier	2 053,75 \$
Les Éditions Juridiques	Frais annuels	81,97 \$
Avizo	Rapport préliminaire	436,91 \$
Construction Grandmont	Rénovations dépanneur 2015 (facture 2016)	8 050,56 \$
Energie et ress. naturelles	Mutations fin décembre	8,00 \$
Infotech	Déplacement formation	604,66 \$
	Total :	12 439,99 \$

2017-01-09

Autorisation de dépenses pour le paiement des comptes des mois de décembre 2016 et janvier 2017

M. Sébastien Doire, appuyé par M. Marc-André Gosselin, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes des mois de décembre 2016 et janvier 2017 tels que présentés par la secrétaire-trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS / COMITES

DEPANNEUR ASTON

- Dépôt du bilan 2016 et prévision 2017 du dépanneur par la directrice générale.

RENCONTRE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE ET COMMISSAIRE

- Dépôt de la réponse reçue de la part de la commission scolaire de la Riveraine concernant notre demande de rencontre. Nous procéderons donc à une dernière lettre pour leur mentionner notre intention de poursuivre nos démarches et ce, à un autre niveau. Nous enverrons donc une lettre à notre député concernant ce dossier.

BIBLIOTHEQUE

- Le changement d'ordinateur sera effectué par Marc-André, comme recommandé par le réseau Biblio.

REGLEMENT URBANISME

- Règlement urbanisme choix de la date du registre référendaire : 2 février 2017 ; Mme Jacqueline Leblanc sera présente pour clore ce dossier.

2017-01-10

Adoption des règlements d'urbanisme

Considérant l'adoption des projets de règlements d'urbanisme suivants le 3 octobre 2016 :

154-2016	Plan d'urbanisme
155-2016	Règlement de zonage
156-2016	Règlement de lotissement
157-2016	Règlement de construction
158-2016	Règlement administratif

Considérant l'avis de motion donné le 3 octobre 2016 ;

Considérant les commentaires et observations émis lors de la consultation publique tenue le 12 décembre 2016 ;

Considérant que certaines dispositions du plan d'urbanisme n° 154-2016 et du règlement de zonage n° 155-2016 doivent être modifiées selon les termes exposés publiquement lors de cette assemblée de consultation.

Il est proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par M. Marc-André Gosselin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. adopte, sans modification, les règlements suivants :
 - 156-2016 Règlement de lotissement
 - 158-2016 Règlement de construction
2. adopte le règlement n° 155-2016 «Plan d'urbanisme» avec les modifications suivantes ne changeant pas la nature ni l'objet du règlement :
 - 1) enlever le paragraphe et le graphique sur la composition de la structure d'âge de la population d'Aston-Jonction ;
 - 2) ajout des contraintes anthropiques ;
 - 3) enlever le nom de route Rochefort au tableau 5 «Description du réseau du transport routier en 2016 ;
 - 4) enlever le programme triennal des projets et coûts approximatifs 2016-2018 des réaménagements sur certains chemins publics.
3. adopte le règlement n° 156-2016 «Règlement de zonage» avec les modifications suivantes ne changeant pas la nature ni l'objet du règlement :
 - 1) modifier à l'article 71.2 la distance à 100m des stations de traitement des eaux usées...
 - 2) changer au tableau 13 sur la réciprocité des usages la distance de 30 m au sujet d'une station de traitement des eaux usées et de 100 m pour la prise d'eau potable sur la même ligne.
4. adopte le règlement n° 158-2016 «Règlement administratif» avec les modifications suivantes ne changeant pas la nature ni l'objet du règlement :
 - 1) changer les tableaux 1 et 2 de l'article 14 (coûts des permis et certificats).

5. fixe au 2 février 2017 la période d'enregistrement des personnes pouvant demander que les règlements n° 155-2016 «Règlement de zonage» et n° 156-2016 «Règlement de lotissement» fassent l'objet d'un scrutin référendaire.

2017-01-11

Adoption du salaire de la directrice générale pour 2017

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Marc-André Gosselin, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accorde à la directrice générale, le salaire convenu dans le contrat signé en septembre dernier, et ce, conditionnel à son évaluation qui sera faite en janvier 2017. *Adopté.*

2017-01-12

Adoption des dépenses incompressibles à l'exercice financier 2017

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. François Therrien que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte les dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017 telles que décrites dans le tableau ci-dessous. *Adopté.*

Mrc Nicolet-Yamaska	Quotes parts : urbanisme, évaluation, FQM, Solidarité rurale, cours d'eau, forêt, culture, programme rénovation, Coordonnateur incendie, inspection municipale, géomatique, génie civil	35 674,00 \$
Sûreté du Québec	Service de police	31 067,00 \$
RISI de Bulstrode	Service incendie	63 032,00 \$
Canadien National	Passage à niveau	3 725,00 \$
CTA Grand Tronc	Service transport adapté	1 144,00 \$
RIGIDBNY	Service d'ordures & récupération /quotes parts	24 975,00 \$
Ent. Robert Lamothe inc.	Service déneigement 2016-2017	31 291,60 \$
Ferme Normences s.e.n.c.	Service déneigement 2016-2017 édifices municipaux	1 586,65 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC NICOLET-YAMASKA

Copie du RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2017
pour déléguer à la directrice générale
et à l'inspecteur municipal
le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Attendu l'article 961.1 du Code municipal (chapitre C-217-.1);

Attendu qu'avis de motion a été légalement donné par M. Sébastien Doire à la session extraordinaire du Conseil du 12 décembre 2016;

En conséquence, il est résolu d'adopter le présent règlement sous le titre de « Règlement pour déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », qu'il porte le numéro 161-2017 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement abroge le règlement no 147-2016 adopté le 11 janvier 2016.

Article 2

L'annexe « A » du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats confiés à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'annexe « B » du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats confiés à l'inspecteur municipal.

Article 3

Une autorisation de dépenses effectuée en vertu du règlement doit, pour être valide, respecter les conditions suivantes :

- 2.1 elle s'applique à une dépense qui ne requiert pas l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de la Métropole;
- 2.2 elle est accompagnée d'un certificat du trésorier indiquant qu'il y a, pour cette fin, des crédits suffisants;
- 2.3 elle n'engage pas le crédit de la municipalité pour une période qui s'étend au-delà de l'exercice financier en cours;
- 2.4 elle fait l'objet d'un rapport que la directrice générale et secrétaire-trésorière transmet au Conseil à chaque séance.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les prescriptions de la Loi, soit le jour de sa publication.

ANNEXE «A»

EMPLOYÉE AUTORISÉE : DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETÉAIRE-TRÉSORIÈRE

CHAMP DE COMPÉTENCE	CRÉDITS VOTÉS
<u>Gestion financière</u>	
DAS (RRQ, FSS, AE, RQAP, CSST)	5 909 \$
Frais de déplacement & formation	1 500 \$
Entretien d'équipements	2 000 \$
<u>Autres dépenses</u>	
Timbres	825 \$
Téléphone & internet	2 400 \$
Site web	1 000 \$
Réception	1 300 \$
Papeterie	4 066 \$
Entretien des édifices (électricité, chauffage, bris, pelouse)	15 300 \$
<u>Éclairage des rues</u>	
Entretien du réseau (luminaires)	2 000 \$

La Directrice générale bénéficie d'une délégation de compétence totalisant 36 300 \$.

ANNEXE «B»

EMPLOYÉ AUTORISÉ : INSPECTEUR MUNICIPAL

CHAMP DE COMPÉTENCE	CRÉDITS VOTÉS
<u>Transport routier - voirie</u>	
Entretien du réseau routier	10 000 \$
Cours d'eau	3 000 \$
Signalisation	1 200 \$

L'inspecteur municipal bénéficie d'une délégation de compétence totalisant 14 200 \$.

Donné à Aston-Jonction, ce neuvième jour du mois de janvier deux mille dix-sept.

Pierre Gaudet
Maire

Caroline Denoncourt
Directrice générale

2017-01-13

Adoption du règlement no 161-2017 pour déléguer à la directrice générale & secrétaire-trésorière et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Il est proposé par Mme Renée Quévillon, appuyée par M. Sébastien Doire, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte le règlement no 161-2017 pour déléguer à la directrice générale & secrétaire-trésorière et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Saül Bergeron demande : si la neige poussée dans le fossé de la rue Vigneault peut occasionner des problèmes d'inondation dans des résidences. M. le maire le rassure disant que depuis plusieurs années aucun incident de la sorte n'a été rapporté à la municipalité.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2017-01-14

Délégation compétences inspecteur municipal de la MRC dans l'application du règlement de nuisances

CONSIDÉRANT que dans le règlement de nuisances, le conseil peut nommer une ou des personnes comme responsable de l'application de nuisances ;

Il est proposé par M. Sébastien Doire, appuyé par Mme Renée Quévillon, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction mandate l'inspecteur municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska responsable dans l'application règlement de nuisances de la Municipalité. *Adopté.*

AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION est donné par M. Sébastien Doire que le Conseil adoptera, à la session ordinaire du 6 mars 2017, avec dispense de lecture, le règlement no 162-2017 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

(Avis public sera inséré dans le journal Jonction du mois de février 2017)

2017-01-15

Renouvellement de la marge de crédit pour l'exercice financier 2017

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Marc-André Gosselin, propose que la municipalité d'Aston-Jonction demande à la Caisse des Bois-Francs de Victoriaville l'autorisation de renouveler sa marge de crédit au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) pour l'exercice financier 2017. *Adopté.*

2017-01-16

Mandat accordé à la Corporation de transport adapté Grand Tronc inc. pour le transport adapté sur le territoire pour 2017

M. Benoit Lussier, appuyé par M. Sébastien Doire, propose que la municipalité d'Aston-Jonction, à titre de municipalité mandataire, désigne pour l'année fiscale 2017, la Corporation de transport adapté Grand Tronc inc. responsable du transport adapté pour les personnes handicapées sur le territoire desservi par ladite corporation (Aston-Jonction, Daveluyville, Maddington Falls, Sainte-Anne-du-Sault, Sainte-Eulalie, Saint-Léonard-d'Aston, Saint-Sylvère et Saint-Wenceslas), le tout conformément aux dispositions de l'article 539 du Code municipal. *Adopté.*

- MAMOT : taux de taxes unique maintenant pour les agriculteurs 78 % ;
- Nouveau système informatique : selon la recommandation de M. Morneau de facturer ou rembourser tous les montants des mises à jour, le conseil désire conserver sa politique de ne pas facturer ou rembourser les montants en bas de 50 \$. Une demande à M. Morneau pour modifier un poste sur le système informatique sera faite par la directrice générale ;
- Vérification comptable : 30 et 31 janvier. Jacqueline sera présente ;
- La directrice informe que 2 lumières ont été changées au DEL puisqu'elles étaient brisées ;
- La procédure de vente pour taxe est annulée puisqu'un paiement dans ce dossier a été effectué ce matin ;
- Décès de M. Jean-Denis Béliveau, un montant de 50 \$ sera remis à une fondation selon les vœux de sa famille.

CORRESPONDANCE

- Chèque 1 sur 2 de location annuelle du Grand-Tronc ;
- Lettre de remerciement India Beaumier.

Le Conseil prend acte mais ne donne aucune suite.

CORRESPONDANCE CLASSÉE

- Prix Égalité Thérèse-Casgrain : appel de candidature
 - Programme innovation bois : deux programmes aide de 33,5 millions (secteur forestier)
 - Carrière PCM : catalogue produits 2017
 - FQM : Programme aide PAERRL information
 - Cartes des Fêtes : Louis Plamondon Député
 - St-Wenceslas : Rapport de forage
 - Catalogue de formation : centre patronal de santé sécurité au travail du Québec
 - FQM : demande de mobilisation municipale dans le dossier du bois de sciage
 - Colloque 2017 sécurité civile
 - FQM : projet Québec branché, internet
 - Communiqué : Réseau Biblio, perte de leur fondateur, M. Gérard Desrosiers décédé le 1er décembre dernier
 - Communiqué Bilan du colloque : ville et village en santé
 - Aide financière : aux loisirs personnes handicapées
 - ADMQ : communiqué projet loi 122
 - FQM : projet de loi 122
 - Fête des voisins 2017
 - MMQ : calendrier formation 2017
 - CDRQ : développement économique et collaboration
 - MMQ : Ristourne record de 5 000 000 \$ à ses membres
 - Revenu Québec : information relative à des modifications apportées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles
- FQM : Objet : Information sur les programmes Québec branché et Brancher pour innover

Le Conseil prend acte et ne donne aucune suite.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, CAROLINE DENONCOURT, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2017-01-05, 2017-01-08, 2017-01-09, 2017-01-11, 2017-01-12, 2017-01-15 inscrites au présent procès-verbal.

Caroline Denoncourt
Directrice générale

2017-01-17
Clôture de la session

Mme Renée Quévillon propose la levée de la session à vingt et une heures trente minutes (21 h 30).

Pierre Gaudet
Maire

Caroline Denoncourt
Directrice générale

